Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 022-212203426-20260910-0109202613-DE

Mairie de Trébédan

4, Place de la Mairie
22980 Trébédan

**DELIBERATION N° 01/09/2026/13**
**Conseil Municipal ordinaire**
**Séance du 10 septembre 2026**
**18h30**

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TREBEDAN légalement convoqué, s'est réunis dans la salle de réunion de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, sous la présidence de M. Didier IBAGNE, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :
IBAGNE Didier, PAUTHONNIER Eddy, BLANCHARD Ludivine, Filipe DE ALMEIDA NETO, , ABOAF Aurore, Policarpo MENDES RIBEIRO, Mélanie VAUTIER, Ghislaine de SALINS Thibault MARCHADIER

Absents excusés : LAMY Didier, Céleste DE ALMEIDA NETO

Secrétaire de Séance : Ludivine BLANCHARD

Conseillers en exercice : 11 - Conseillers présents : 9 – Votants : 9

Tarifs périscolaires – dispositif à 1 €

Monsieur le Maire expose les derniers échange avec l'asp concernant le dispositif aidecantinescolaire
Nous avons été informés que les demandes de remboursement de 2024 ont été rejetée car ils attendaient un document dit pouvoir de représentation (document qui avait été envoyé par courrier et qui figure dans le tableau de bord), faute de ne pas réussir à le transmettre par voie de la plateforme.

Nous avons appris également que depuis juillet 2025 le QF ne peut être au-dessus de 1000 pour bénéficier d'un tarif à 1 €. Et que notre convention s'est arrêtée le 11 mars 2025.

Nous devons donc revoir les tarifs et faire une demande de réclamation.

Nous avons également appris que le dispositif s'arrête au mois de juillet 2027.

Monsieur le Maire propose le renouvellement de la convention à partir de 11 mars 2025

Monsieur le Maire propose de faire une réclamation pour les aides antérieures.

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants à compter du 1er septembre 2026

Cantine :
- QF de 0 à 800 = 0.50 €
- QF de 801 à 1000 = 1 €
- QF + de 1001 = 3 €

Garderie :
Matin de 1.72 € passe à 1.80 €
Soir de 2.05 € passe à 2.15 €
Journée (Matin et soir le même jour) de 3.02 à 3.10
Journée 2 enfants et + de 2.43 € à 2.50

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 022-212203426-20260910-0109202613-DE

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de :

-Valider toutes les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous/Préfecture

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du conseil municipal de Trébédan
Fait à Trébédan le 10 septembre 2026
Le Maire,
Didier IBAGNE

MAIRIE DE TREBEDAN
22980 (Côtes-d'Armor)

Le secrétaire de séance
Ludivine BLANCHARD